La grande Kermesse
DE LILLE

LES PRIX DU CONCOURS-CORTÈGE DES SOCIÉTÉS ET GROUPES COSTUMÉS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS.

Le Jury du Concours de la Grande Kermesse s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lille sous la présidence de Masson, adjoint au Maire, délégué aux fêtes, le mardi 2 juin, à 10 h. 30, pour le tirage au sort des primes indiquées aux articles 13 14 et 15 du règlement. Le jury s'est également réuni à 18 h. 30, pour l'attribution des prix aux concurrents.

Le jury d'examen se composait de MM. Porterie Demanne, Lecat, Gruez, Drumez, Labbe, Marquant, Masson, Bulens Van den Heede, Clément et Degryse.

TIRAGE AU SORT DES PRIMES

Le tirage au sort des primes fut effectué en présence de cinq délégués des sociétés admises au concours. La vérification des bulletins d'inscription fut assurée par le secrétaire de la Commission d'organisation. Voici les résultats de ce tirage.

Tirage au sort de 600 francs de primes entre les chefs de groupe ou de société. — 1re Prime, N° 41, Société « Les Contints de Wattrelos », 150 fr.; 2e Prime, N° 74 « Harmonie Philanthropique », de Molenbeck-Bruxelles 125 fr.; 3e Prime N° 57 « Musique de l'Union Philanthropique Madeleinoise », à La Madeleine, 100 fr.; 4e Prime, N° 39 « Club des X », de Lille, 75 fr.; 5e Prime, N° 19, Fanfare de la Jeunesse Aucheloise « L'Etoile », à Auchel, 50 fr.; 6e Prime, N° 16, Société « Les Amis du Commerce », Les Chrysanthèmes, de Lille, 50 fr.; 7e Prime, N° 29, « Char des Roses La Reine », Lomme, 50 fr.

Tirage au sort des primes d'adhésions rapides pour les Sociétés qui ont envoyé leur adhésion avant le 1er Mai. — 1re Prime, N° 16, Société « Les Amis du Commerce » de Lille, 200 fr.; 2e Prime, N° 60, « Plezante Boere en Boerinnen », Bruxelles, 175 fr.; 3e Prime, N° 53, « Les Bigophones du Cul-de-Four », Roubaix, 150 fr.; 4e Prime, N° 54, « Les Enfants de Reuze Papa », Cassel, 140 fr.; 5e Prime N° 55, Groupe des « Bons Vivants », de St-Omer, 125 fr.; 6e Prime, N° 73, « Les Jardiniers Réunis », de Obaix-Buzet, 125 fr.

Tirage au sort de 1.300 fr de primes de participation aux démonstrations sur podium. — 1re Prime, N° 25, « Infernale Harmonie Montvilloise », de Quaregnon 350 fr.; 2e Prime, N° 73 « Les Jardiniers Réunis », de Obaix-Buzet, 300 fr.; 3e Prime, N° 41, Société « Les Contints » de Wattrelos, 225 fr.; 4e Prime, N° 13 Société « Les Sans-Soucis », Lille 175 fr.; 5e Prime, N° 9, « Société « Pierrots », de Tourcoing, 150 fr.; 6e Prime N° 57, Musique de « L'Union Philanthropique Madeleinoise », à La Madeleine, 100 fr.

LES BÉNÉFICIAIRES DE PRIX LES CHARS RÉCOMPENSÉS

1re CATÉGORIE. — Chars et autres véhicules avec ou sans figurants. — La délibération du jury fait mention du règlement de la « Fête de la Chanson », prévu par l'article 16. La désignation des prix sera dans certains cas, suivie de la rubrique : chanson comprise. 1er Prix, N° 44, *Char d'Orient*, de la Société « Les Bigquons-Tout » (chanson comprise), Lille, 5.500 fr. Le jury n'a pas attribué de second prix : 3e Prix N° 5, Char du Couronnement du Diable d'Or, de la Société des « Bouff Tout » (chanson comprise), Lille 4.000 fr.; 4e Prix, N° 10, Corbeille de Fleurs Franco-Belge du Groupe D. S., Lille, 3.500 fr.; 5e Prix partagé, N° 59, Char de l'Union Philanthropique « La Charité » de La Madeleine, 2.650 fr. N° 36, Char « Harem fantaisiste », de l'Exentric-Club Madeleinois (chanson comprise), La Madeleine, 2.650 fr.; 6e Prix, N° 68, Char *Jean Nové dans « Guillaume Tell »*, par le Cercle des VIII, de Tourna 2.500 fr. Le jury décide d'ajouter un septième prix de 2.000 fr. pour le N° 13, Char du P'tit Quinquin, de la Société « Les Sans-Soucis », de Lille.

En conformité des dispositions de l'article 12, une indemnité de transport de 250 fr est allouée à « L'Union Philanthropique Madeleinoise », à La Madeleine (N° 58).

LES SOCIÉTÉS TITULAIRES DE PRIX

2e CATÉGORIE. — Sociétés et Groupes costumés de 50 personnes au minimum. — 1er Prix, N° 34, Club de Ware Virenden : « Groupe Chinois », à Malines, 4.000 fr.; 2e Prix, N° 74, l'Harmonie Philanthropique de Molenbeck-Bruxelles, 3.000 fr.; 3e Prix N° 69, Société « Les Pierrots Modernes » (chanson comprise), Bruxelles 3.000 fr.; 4e Prix, N° 28, Les Gais Paysans : « La Moisson (chanson comprise), Blaton 2.000 fr.; 5e Prix, N° 9, Société « Les Jardiniers Réunis », Obaix-Buzet 1.500 fr.; 6e Prix, N° 48, Cercle « Les Infatigables », Le retour de notre beau printemps (chanson comprise), Ath, 1.000 fr. 7e Prix, ex-aequo, N° 43, Association Philanthropique du Nord « Chasse à Courre », Lille, 800 fr.; N° 24, Société La Philanthropie « Chasse à Courre », Courtrai, 900 fr. N° 47, Section cavalière « Les Passe-Partout » Poutche et sa troupe (chanson comprise), La Madeleine, 900 fr.; 8e Prix, N° 60, « Plezante Boeren en Boerinnen » (chanson comprise), Bruxelles, 800 fr. Le jury a décidé d'attribuer un huitième prix supplémentaire de 750 fr. à la Société des « Aviétistes » de Rœulx : 9e Prix, N° 25, Infernale Harmonie Montvilloise (chanson comprise), Quaregnon, 600 fr.; 10e Prix, N° 9, « Les Pierrots », de Tournai (chanson comprise), 500 fr.; 11e Prix, N° 5, Société « Les Gais Chiffonniers », Un dancing chez « chiffonniers (chanson comprise), 450 fr.; 12e Prix, N° 53, « Les Bigophones du Cul-de-Four » (chanson comprise), Roubaix, 800 fr.

3e CATÉGORIE. — Société et Groupes costumés de 20 personnes au minimum. — 1er Prix, N° 39, Club des X « Explorateurs français chez les Mille et une Nuits (chanson comprise), Lille, 1.000 fr.; 2e Prix, N° 21, Les Francs Pierrots de Souvret, 785 fr.; 3e Prix N° 58 Union Philanthropique Madeleinoise, à La Madeleine, 750 fr.; 4e Prix, N° 65, Fanfare Les Volontaires de Bruxelles (chanson comprise), 700 fr.; 5e Prix, N° 16, Les Amis du Commerce « Les Chrysanthèmes » (chanson comprise), Lille, 600 fr.; 6e Prix, N° [illegible], Philharmonie Bigophoniste de la Tossée « Les Bigophones en balade » (chanson comprise), Tourcoing 475 fr.; 7e Prix, N° 55, Groupe des Bons Vivants (chanson comprise), Saint-Omer, 450 fr.; 8e Prix, N° 22, Union des Pupilles de Gymnastique « Roses et Papillons » (chanson comprise), 400 fr.; 9e Prix, N° 54, Les Enfants de Reuze Papa « Les Vendangeurs » (chanson comprise), Cassel, 300 fr.; 10e Prix, N° 49, Société Les Sans-Pareils « Promenade des Réverbères » (chanson comprise), Dunkerque, 250 fr.; 11e Prix, N° 75, Club des Bigophones « Le Soutien d'Esquermes », Lille, 200 fr. 12e Prix, N° 41, Société Les Contints de Wattrelos » (chanson comprise), 150 fr.

4e CATÉGORIE. — Sociétés instrumentales en uniformes ou costumées. — 1er Prix, N° 42, « Musique de l'Association Philanthropique du Nord », Lille, 1.200 fr.; 2e Prix, N° 40, « Philharmonie Bigophonique du Laboureur », Wattrelos, 900 fr.; 3e Prix, N° 30, Bigophones « Les Pierrots du Touquet », Wattrelos, 600 fr.; 4e Prix, N° 50, « Union Accordéoniste Saint-Gilloise », Saint-Gilles-Bruxelles, [illegible] fr.; 5e Prix, N° 20, « Harmonie Accordéoniste Club », Molenbeck-Saint-Jean, 175 fr.; 6e Prix, N° 57, Musique de « L'Union Philanthropique Madeleinoise », La Madeleine, 150 fr.; 7e Prix, N° 72, Musique des « Jardiniers Réunis », Obaix-Buzet, 100 fr.; 8e Prix, N° 22, Musique les « Gais Paysans », de Blaton, 350 fr.

Démonstrations sur podium. — Médaille d'argent, aux armes de Lille et félicitations du jury, à « Plezante Boeren en Boerinnen », de Bruxelles, et à « L'Harmonie Philanthropique de Molenbeck (Bruxelle ».

Primes d'éloignement à attribuer aux Sociétés et groupes étrangers à la localité. — 1re Prime, 300 fr., « Les d' Joyeuses Bott'resses des Roteure », à Liége ; 2e Prime, 200 fr. Société « Les Francs Pierrots », Le Souvret ; 3e Prime, 150 fr. Société « Les Jardiniers Réunis » d'Obaix-Buzet ; 4e Prime, 100 fr « Club de Ware Vrienden », de Malines. La prime obtenue s'ajoutera aux frais de déplacement payés à chaque société, suivant les prescriptions de l'article II du règlement.

Un diplôme de médaille de vermeil sera adressé aux lauréats classés [illegible] les premiers prix de [illegible] chaque catégorie.

Les lauréats du concours recevront leurs primes et prix par les soins du Receveur Municipal.

Chez les agriculteurs du Nord

ON S'ÉLÈVE CONTRE LES PRÉROGATIVES ATTRIBUÉES AUX VITICULTEURS DU MIDI

En une réunion tenue à Lille, mercredi, à onze heures, à l'Hôtel Maréchal, sous la présidence de M. G. Potié, les Agriculteurs du Nord se sont particulièrement attachés à l'examen du régime des alcools.

Il a été reconnu que les viticulteurs du Midi de la France se préparaient à obtenir de nouveaux avantages au détriment des Agriculteurs du Nord, planteurs de betteraves de distillerie.

C'est ainsi qu'une brochure répandue à profusion rédigée par le sénateur Neujean, et traitant de la « viticulture et du régime des alcools », préconise que le marché intérieur des alcools de bouche soit réservé aux alcools de vin.

Contre cette prétention, M. Merchier, vice-président des Agriculteurs du Nord, s'est élevé avec force, soutenu par M. Colette, distillateur à Seclin.

Si les prétentions du Midi étaient prises en considérations à la Chambre, ce serait la mort de la culture betteravière. Aussi, les « Agriculteurs du Nord » décidèrent-ils, en fin de séance de saisir le Ministre de l'Agriculture de leurs justes doléances, en attirant son attention sur la gravité de la situation.

Au cours de la réunion de mercredi, M. G. Potié annonça également la nomination de M. Buche, directeur des Services Agricoles du Département du Nord, au poste d'Inspecteur général de l'Agriculture pour la région du Sud-Ouest

M. Buche est nommé Inspecteur général d'Agriculture

Nous apprenons la nomination aux hautes fonctions d'inspecteur général pour la région du Sud-Ouest de M. Buche, directeur des Services Agricoles du Département du Nord.

M. Buche a été reçu le premier au concours récemment institué pour l'obtention du poste élevé auquel il vient d'être appelé.

Tout en le félicitant pour cet avancement mérité, nous regrettons le départ de ce distingué et obligeant fonctionnaire, qui a rendu à notre département, pendant son trop court séjour parmi nous, de signalés services dans le vaste domaine agricole et que tous nos cultivateurs tenaient en grande estime, pour son amabilité, son expérience et son savoir.

M. Buche a largement contribué au relèvement et au progrès de l'Agriculture du Nord, qu'il a orientée vers des méthodes modernes et scientifiques.

Tribune de l'Enseignement

LA QUESTION DES TRAITEMENTS

On nous communique :

La Fédération de l'Enseignement Laïque au lendemain de la rentrée des Chambres, tient à signaler que la question des traitements traîne depuis près d'un an et qu'actuellement en suspens devant le Sénat, celui-ci menace encore de retarder cette réforme urgente.

Nous rappelons qu'aux termes mêmes de la loi du 28 décembre 1923, la révision des traitements des fonctionnaires avait été fixée au 1er octobre 1924.

Jusqu'à ce jour, on nous a amusés avec des promesses, des commissions impuissantes, de superbes graphiques, etc... ; pour nous calmer on a bien aussi consenti par-ci par-là un petit acompte comme une aumône ; tout cela est loin de nous satisfaire et la patience des fonctionnaires, dont on a abusé, commence à se lasser.

Nous demandons le vote rapide par le Sénat des dispositions votées à la Chambre ; nous nous élevons contre tout projet qui rabaisserait le salaire de base ou contre des dispositions qui ne donneraient qu'un caractère provisoire aux nouvelles augmentations ; nous insistons à nouveau pour un système d'échelle mobile juxtaposé au traitement de base.

Les crédits nécessaires votés, l'établissement des échelles pour chaque catégorie de personnel menace d'être un travail laborieux et lent. Nous réclamons le fonctionnement immédiat des commissions chargées d'établir ces échelles, afin que les nouveaux traitements puissent jouer dès le vote des Chambres.

Nous estimons que le 1er juillet 1925 cette question des salaires doit être résolue et nous invitons tous le sintéressés à exprimer vigoureusement cette volonté

La Fédération de l'Enseignement.

Le Congrès des Avocats poursuit ses travaux

DES VŒUX IMPORTANTS ONT ÉTÉ ÉMIS

Le Congrès des Avocats a repris ses travaux ce matin à Lille, au milieu d'une nombreuse affluence et a continué l'étude de l'organisation de la défense devant les Conseils de guerre aux armées. Après un échange de vues à laquelle ont pris part MM. Bertrand de Lafiotte, Marcel Bloch, Lecugis Idzkowski, Izouard, Tercinet, du barreau de Paris, Gaston Moithy, du barreau de Lille, Le Goff, bâtonnier de Tours, l'assemblée a émis le vœu suivant :

Constatant que le défaut véritable et sérieux devant les Conseils de guerre a de 1914 à 1918, déterminé de nombreuses et souvent irréparables erreurs judiciaires,

Considérant qu'il est absolument nécessaire et même urgent de prendre des dispositions de nature à éviter de pareils faits,

Approuvant dans leur principe les réformes proposées par le Rapporteur, Me Daumas ;

Nomme une Commission chargée d'établir un projet de loi organisant la défense devant les Conseils de guerre en temps de guerre.

Le Congrès aborde ensuite la question de la réforme du stage. Après un rapport approfondi de Me Le Pelletier, du barreau de Paris, et une discussion assez vive à laquelle ont pris part MM. Drouilhet-Hebera, de Libourne, Genoux-Prochée, de Paris, Rambaud, de Lille, Doucerain, bâtonnier d'Evreux, Maire, bâtonnier d'Avesnes : Grandval, de Marseille l'assemblée émet le vœu qu'un prêtage chez un avoué près d'un tribunal jugeant au moins 200 affaires civiles par an, soit obligatoire, et puisse se faire au cours des études de droit ou après, et que, conformément aux usages du barreau belge, chaque stagiaire soit inscrit au Cabinet d'un ancien qui deviendrait son parrain pendant son stage.

La parole est alors donnée à Me Dhellemmes, du barreau de Lille pour une communication sur la situation des agréés. Me Dhellemmes est vivement félicité par le Congrès pour la lutte qu'il a engagée contre ces défenseurs non légalement reconnus.

Me Rodanet, du barreau de Paris, fait à son tour une communication sur la situation des avocats coloniaux. Après intervention de Me Widal, du barreau de Paris, le Congrès a émis les vœux suivants sollicités par les Conseils de l'Ordre intéressés :

1. Que le ministère des avocats français au Maroc soit étendu aux juridictions indigènes ;

2. Que la procédure commerciale, avec dispense de défenseurs privilégiés, déjà envisagé devant les tribunaux tunisiens statuant en matière commerciale soit étendue à toute matière.

. Qu'une Cour d'Appel soit créée à Tunis.

Il a été en outre décidé que l'ensemble de la question des avocats coloniaux et des pays de protectorat soit étudié et rapporté au prochain Congrès.

ADOPTION DES CONCLUSIONS

La séance de l'après-midi a été consacrée à l'examen du rapport de Me Rodanet, sur les rapport des avocats avec les officiers ministériels et de celui de Me Jovart.

Les conclusions des rapporteurs furent adoptées, malgré une assez vive controverse de Me Henri Marais, de Paris, qui discutait les moyens d'action contenues dans les conclusions du rapport de Me Jovart.

LA MATINÉE A « L'AUBERT-PALACE »

A 17 heures, une matinée était offerte aux congressistes par l'Administration de « L'Aubert-Palace » dans la coquette salle de spectacles de la rue de Béthune.

Un thé fut servi et on déroula le film « Plus de femmes », comédie interprétée par la grande comédienne de l'écran, Mme Madge Bellamy.

LA SOIRÉE DE GALA «AUX AMBASSADEURS»

La journée se termina par une soirée de gala qui fut un véritable triomphe dans la vaste salle des « Ambassadeurs » superbement aménagée pour la circonstance.

Une partie de concert merveilleusement choisie et interprétée par des artistes réputés retint longtemps l'attention élogieuse de la nombreuse assistance d'élite qui se pressait dans la salle.

Pour terminer, M. Pierre Juvenet, avec sa compagnie dont l'éloge n'est plus à faire interpréta « La chance du mari », comédie en un acte de MM. Caillevet et de Flers de la Comédie-Française.

PROGRAMME D'AUJOURD'HUI

Voici le programme de la journée de jeudi 4 juin :

Matinée. — Visites et promenades dans Lille et la région (musées, usines, œuvres sociales, etc., etc.).

Après-midi — 14 heures : Quatrième séance d'études au Palais de Justice.

Elections des membres du Comité de Direction. — Fixation du prochain Congrès.

15 h. 30 : Réception par la Chambre de Commerce dans la Nouvelle Bourse : visite du monument ; goûter offert par la Chambre de Commerce.

17 heures : Conférence sur un sujet douanier, par Me Hauodos, rapporteur de la Commission des Douanes, dans la Salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Le Congrès des Mutilés s'ouvre demain à Douai

Voici le programme détaillé de cet important Congrès qui doit se tenir à Douai du 5 au 7 juin :

Première Commission. — Loi des Pensions : Président, M. Desurbaix. Rapporteurs : a) Questions relatives aux pensions (mutilés, veuves, ascendants, etc.) ; b) Questions relatives aux soins gratuits Vincent ; c) Questions relatives à la rééducation des Mutilés, Scrève ; d) Questions relatives à l'apprentissage veuves de guerre, Mme Thomassin ; e) Barème des invalidités, Derycke ; f) Tribunaux de pensions, Maincent.

Deuxième Commission. — Lois diverses intéressant les pensionnés de guerre : Scrève, président. Rapporteurs : a) Emplois réservés et préparation aux emplois réservés, Leblond ; b) Emplois communaux, Covillers ; c) Emploi obligatoire, Derycke ; d) Employés auxiliaires de l'Etat, Penez ; e) Pupilles de la Nation, Mme Denovelle et Jérôme ; f) Machines à coudre, Mme Leroux ; g) Comité départemental, Cannie

Troisième Commission. — Avantages et privilèges réservés aux victimes de la guerre : Président : Vincent. Rapporteurs : a) Réduction de tarifs sur les chemins de fer, Facon ; b) Secours allocations prêts d'honneur, Gibon ; c) Habitations à bon marché, Vincent ; d) Impôts et taxes etc..., Leblond ; e) Crédit Agricole, Faure.

Quatrième Commission. — Moyens d'action de la Fédération : Président, Balavoine, Comité Juridique : MM. Balavoine, Desorbaix, Libotte et Tabary. Rapporteurs : a) Bulletin de la Fédération, Mallez ; b) Œuvre et Associations, Vincent ; c) Propagande, Quarez ; d) Maison de l'Invalide, Gibon ; e) Représentation nationale, Vincent ; f) Revendication des anciens Combattants résidant en Belgique.

Anciens Combattants. Salle basse de l'Hôtel-de-Ville. — *Office National et Carte du Combattant. Mutualité et Retraite des anciens Combattants et Groupements corporatifs.*

Prisonniers de guerre. — Bureau de placement Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville. Revendications des anciens Prisonniers de guerre.

NÉCROLOGIE

De Tunis, on annonce la mort de M. Güngl, avocat au barreau de Tunis et publiciste, décédé mardi.

M. Güngl était connu à Lille où il fut notamment rédacteur en chef du Progrès du Nord

Ses obsèques ont eu lieu mercredi matin, au milieu d'une assistance nombreuse.

La mort de Degréaux

LES CONDOLÉANCES DE LA VILLE DE LILLE

Roger Salengro, maire de Lille, vient d'adresser au maire de Liévin, le télégramme de condoléances qu'on va lire :

« Apprends rentrant voyage, mort Léon Degréaux. Vous prie agréer expression sympathie douloureusement émue. »

Ainsi, la ville de Lille prend sa part du deuil qui frappe la population de Liévin et se fait un devoir de se joindre à la corporation minière dans le malheur qui l'accable.

Au Conseil de Préfecture

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Prochainement seront examinées les élections de Warhem, Nieppe, Wormhoudt, Zuydcoote, Paillencourt et Steenwoorde, pour lesquelles des protestations ont été émises.

Une bande de rats de gare arrêtée à Billy-Montigny

Depuis quelque temps la région de Billy-Montigny était mise en coupe réglée par une bande de malfaiteurs qui opéraient surtout dans les gares.

Un commissaire de la brigade mobile, M. Tilloy et un inspecteur, M. Diependaele, secondés par la police de Billy-Montigny se mirent en chasse et jusqu'à ce jour ils ont réussi à capturer huit de ces malfaiteurs. Ce sont : le chef de la bande, Mirabel Paul, dit Paulo, 31 ans, monteur en fer, demeurant à Fouquières-les-Lens ; Bernon Paul, 33 ans, sujet algérien, contentieux, demeurant rue de Fouquières à Billy-Montigny ; Kurzok Emmanuel, 27 ans, sujet polonais, cabaretier à Courrières ; sa femme Kurzok Emmanuel née Opsomer Léontine, 27 ans, cabaretière à Courrières ; Krzencias à Frydérik, 23 ans mineur, sujet polonais, à Montigny ; Mazur Raphaël, 24 ans, mineur, sujet polonais, demeurant à Billy-Montigny ; femme Seigneur Elise, 43 ans épicière à Fouquières-les-Lens ; la femme Bernon, née Decroix Yvonne, 18 ans, à Billy-Montigny.

On attribue entre autres exploits à cette bande un cambriolage commis dans la nuit du 11 au 12 janvier, en gare de Billy-Montigny et consistant en étoffe et en un lot de casquette et de cols. On a constaté en effet au domicile de l'un des inculpés, Emmanuel Kurzok, que 200 casquettes destinées au magasin du « Gagne-Petit » à Billy-Montigny avaient été brûlées.

La bande ne paraît pas non plus être étrangère à un vol de chaussures et autres marchandises commis dans la nuit du 18 au 19 mai, en gare de Sallaumines et dont le montant s'élèverait à une quinzaine de mille francs.

Les huit rats de gare ont été écroués à la prison de Béthune. Il est probable que l'instruction révèlera à leur actif d'autres méfaits encore. Pour le moment nous devons nous en tenir là afin de ne pas entraver l'action de la justice.

On s'attend d'ailleurs à d'autres arrestations.

Le groupe socialiste intervient en faveur des employés des P. T. T.

Le groupe socialiste (S.F.I.O.), de la Chambre a délibéré mercredi matin sur la question des traitements du personnel des P. T. T. qui demande la péréquation avec les autres catégories de fonctionnaires. Cette question devant être soulevée cet après-midi à la Commission des Finances, le groupe a chargé ses représentants à la Commission d'insister pour le rétablissement pur et simple des textes votés par la Chambre que le Sénat a modifiés. Il a décidé également d'entrer immédiatement en rapport avec le délégué de la Fédération postale et du syndicat, ainsi qu'avec les autres groupes de la majorité.

Il réclame l'ajournement de la réforme électorale

D'autre part, le groupe s'est occupé de la question de la réforme électorale qui doit se poser à la fin de la séance de cet après-midi. Il a décidé de s'en tenir à la décision du congrès de Grenoble en faveur d'une représentation proportionnelle « juste et loyale ». En outre, il demandera que la réforme ne soit discutée qu'à la rentrée d'octobre, d'autres problèmes plus urgents étant à l'ordre du jour.

Des critiques contre les projets financiers de M. Caillaux

Enfin, le groupe a entendu Vincent Auriol, président de la Commission des finances, et plusieurs de ses collègues qui ont formulé un certain nombre de critiques contre les nouvelles dispositions fiscales présentées par le ministre des Finances.

Vincent Auriol doit avoir prochainement une entrevue à ce sujet avec le Président du Conseil.

Les revendications des ouvriers mineurs

Une démarche du C. N. auprès des ministres des Travaux publics et du Travail

Paris, 3. — *De notre rédaction parisienne.* — M. Pierre Laval, ministre des Travaux publics et M. Durafour, ministre du Travail ont reçu cet après-midi, une délégation du Conseil national de la Fédération des travailleurs du sous-sol qui comprend notamment : Mailly, Roscoy et Quintin, secrétaires des syndicats des mineurs du Pas-de-Calais, du Nord et d'Auzin.

Au cours de l'entretien, les délégués des mineurs ont rappelé au Gouvernement leurs revendications concernant le maintien de l'allocation temporaire. Ils ont fait part aux ministres des discussions qui se sont déroulées à cet égard devant le Conseil national des mineurs.

M. Pierre Laval a informé les délégués qu'il recevrait vendredi prochain les représentants des houillères.

Une nouvelle entrevue avec les délégués des ouvriers mineurs aura lieu vendredi dans l'après-midi, au ministère des Travaux publics.

A l'issue de la réunion les représentants des travailleurs du sous-sol nous ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de l'accueil du ministre des Travaux publics qui s'efforçait, tout en essayant de concilier les intérêts en présence, de faire aboutir les revendications des ouvriers mineurs.

En ce qui concerne l'issue des pourparlers engagés, les délégués ne pourront préciser leurs intentions, tant qu'ils ne seront pas entrés en contact direct avec les directeurs des Compagnies houillères.

Le Conseil national avait voté dans la matinée une résolution dont les termes définissaient la conduite à tenir dans le conflit minier

Toutefois, devant l'intervention de M. Pierre Laval qui demandait au Conseil national d'envoyer quelques-uns de ses membres conférer avec lui, il a été décidé que cette résolution ne serait rendue publique que dans le cas où les entrevues prévues pour la fin de la semaine, ne donneraient aucun résultat.

La délégation qui venait de conférer au ministère des Travaux publics s'est ensuite rendue au ministère du Travail où elle s'est entretenue avec M. Durafour, du projet des retraites minières.

Un banquet politique présidé par M. Herriot

Paris, 3. — On nous communique : M. Herriot, président de la Chambre des députés, présidera le mercredi 17 juin un grand banquet politique pour fêter le succès du Cartel des Gauches aux élections municipales de la banlieue les 3 et 10 mai.

Les adhésions doivent être adressées, 9, rue de Valois, à la Commission exécutive des Fédérations radicales et radicales-socialistes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. Prix du banquet : 25 francs. Les dames sont admises.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DES OUVRIERS ÉTRANGERS

Paris, 3. — La Commission Sénatoriale du Commerce s'est réunie aujourd'hui

M. Mario Roustan a développé son rapport sur le projet qui doit modifier l'art. 98 du code du Travail : visa des certificats d'immatriculation des ouvriers étrangers travaillant en France.

Le sénateur de l'Hérault conclut à l'interdiction d'employer sciemment tout ouvrier d'origine étrangère, non muni de ce certificat.

Aux termes du projet, les inspecteurs du travail assureront l'application de la loi nouvelle concurremment avec les officiers de police judiciaire

La Commission a adopté les conclusions du rapporteur.

LE CHŒUR LETTON PRÉSENTÉ A M. DOUMERGUE

Paris, 3. — Le Président de la République a reçu ce matin, M. Walters, ministre de Lettonie, qui lui a présenté le chœur national de Lettonie venu à Paris pour se faire entendre à l'exposition des arts décoratifs.

En présence de M. Doumergue, le chœur a exécuté avec une impressionnante perfection quelques œuvres de son répertoire.

Le Président de la République vivement intéressé par cette remarquable audition a exprimé ses vifs remerciements au ministre de Lettonie et a tenu à adresser aussi à tous les choristes et à leur chef ses félicitations personnelles.

CINQ VICTIMES D'UNE EXPLOSION DE FONDERIE

Paris, 3. — Vers 9 h. 20 ce matin, une explosion s'est produite chez M. Chevalier, fondeur en métaux, 4, Cours Debille. L'atelier s'est effondré. M. Maison-Neuve, neveu de M. Chevalier, a été grièvement blessé à la tête et a dû être transporté à l'Hôpital Saint-Antoine. *Quatre femmes qui travaillaient dans une* blanchisserie voisine ont été blessées et ont reçu les soins dans une pharmacie. Les pompiers se sont rendus aussitôt sur les lieux et procèdent à l'enlèvement des décombres.

Le commissaire de police du quartier de la *Roquette a ouvert une enquête pour rechercher* les causes de l'explosion.

Le repos hebdomadaire des "verriers à bassin"

Genève, 3. — La Conférence du Travail a voté aujourd'hui en seconde lecture une convention sur le repos hebdomadaire dans les verreries à bassin. Aux termes de cette convention dans les verreries où sont employés des fours à bassin, il sera observé un arrêt de 24 heures consécutives par semaine, le dimanche où tout autre jour consacré pour repos hebdomadaire par la législation, la tradition ou les usages du pays. Des dérogations pourront être accordées par les Etats membres pour les travaux devant nécessairement être continue pour des motifs d'ordre technique ou économique, ou pour les travaux préparatoires.

La terreur bolcheviste en Bulgarie

De nombreuses arrestations ont été effectuées

Sofia, 3. — Hier des perquisitions ont eu lieu dans toutes les maisons de Sofia. La circulation a été suspendue de 8 heures à 18 heures. De nombreuses arrestations ont été effectuées.

Le motif de cette vaste opération est le désir d'en finir une bonne foi avec les membres de la conspiration communiste qui sont encore cachés dans la capitale

Avant-hier, on a arrêté, dormant dans un champ de blé au bord de la rivière Isker, à 8 kilomètres de Sofia, Ivan Christoff chef de la bande qui attaqua le roi Boris, le 14 avril dernier, dans le défilé d'Araba-Konak.

Les émeutes de Shanghaï

Une fusillade a été dirigée sur les troupes américaines

Shanghaï, 3. — On apprend que sept émeutiers ont ouvert le feu sur des troupes américaines qui passaient dans la rue. D'autres émeutiers postés sur le toit d'un garage voisin ont fait feu sur les troupes, puis les assaillants se sont mêlés à la foule et ont disparu. On croit qu'ils se sont échappés par un tunnel percé sous la rue.

La situation dans la concession internationale est légèrement plus tendue. Les marchés aux vivres et les magasins chinois sont fermés. Les émeutiers attaquent et terrorisent les Chinois restés au service des étrangers, mais jusqu'ici, la concession française n'est pas affectée.

Une grève de protestation des étudiants chinois

Pékin, 3. — Les étudiants de presque toutes les Universités et Collèges de Pékin sont en grève aujourd'hui, en signe de protestation contre l'attitude des autorités dans l'affaire de Shanghaï. Ils organisent une manifestation monstre et un défilé qui auront lieu cet après-midi. Les gardes des légations ont été consignées et des postes importants placés à toutes les entrées du quartier des légations.

UNE MUSIQUE BRITANNIQUE AUX ARTS DÉCORATIFS

Paris, 3. — La musique du 2e Cameron Highlanders, qui est arrivée hier à Paris pour participer aux fêtes qui marquent le 60e anniversaire du Roi Georges V, s'est rendue cet après-midi, escortée de la musique du 5e R. I. à l'Exposition des Arts Décoratifs, où elle a été reçue au Grand Palais par le prince Arthur de Connaught, les cornemuses écossaises ont joué plusieurs airs nationaux, en présence du prince et de nombreuses personnalités de la colonie anglaise à Paris.

UNE GRANDE RÉCEPTION DE M. VIOLETTE GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

Alger, 3. — Ce matin, de 9 à 11 heures, dans le salon rouge du Palais d'Été, M. Violette, gouverneur général, entouré de MM. Dubief, secrétaire général du gouvernement ; Maury, directeur du cabinet du Gouverneur ; du Préfet d'Alger et des hauts fonctionnaires de l'Administration Centrale, a reçu les autorités, les corps constitués, les représentants des armées de terre et de mer, etc. Les généraux commandants et officiers de l'état-major et de la garnison d'Alger, ont été présentés au Gouverneur par le général Grattier.

LE BEL HÉRITAGE DU « BARBIER DU ROI »

Londres, 3. — Le métier de barbier du roi fait son homme. C'est ce que prouve le testament de M. Charles Jaschke, qui eut l'honneur, pendant de longues années, de tailler la barbe à Edouard VII, puis à George V — du temps que ce dernier était prince de Galles.

M. Jaschke laisse, en effet, une fortune de près de 52.000 livres sterling, ce qui, au taux du change, fait environ cinq millions de francs.

LE MATCH DE NATATION DE DEUX SEPTUAGÉNAIRES

Londres, 3. — A la suite d'un pari, M. George Webster, âgé de 77 ans, et M. Richard Ledger, âgé de 75 ans, tous deux anciens champions de natation, ont fait une course dans la Serpentine, à Hyde-Park. La distance à parcourir était de 30 yards. Les deux vétérans se montrèrent encore très alertes et c'est M. Webster, le plus âgé des deux, qui remporta la victoire.

UN VELASQUEZ DE 20 MILLIONS

Londres, 3. — Un des plus beaux Velasquez, évalué à près de vingt millions de francs, vient d'être découvert à Winnipeg

Selon les uns, il proviendrait de la collection de l'empereur Maximilien du Mexique et aurait été volé après l'exécution du souverain. Selon les autres, le tableau aurait été apporté au Canada par M. de Montmagny, qui fut, au dix-septième siècle, l'un des gouverneurs de la Nouvelle-France.

Une épouse inspirée par l'histoire d'Ali Baba...

New-York, 3. — On mande de Toronto :

Une femme de 30 ans, mère de huit enfants, vient de se débarrasser de son mari d'une façon aussi tragique qu'originale. Elle fit chauffer de l'huile dans un grand récipient et la versa bouillante sur son mari, qui dormait. Arrêtée immédiatement après son crime, elle a déclaré qu'elle avait été inspirée par l'« histoire d'Ali-Baba et les quarante voleurs ».

On ne s'étonnera pas d'apprendre que cette femme avait passé plusieurs mois dans un asile d'aliénés.

FEUILLETON DU 4 JUIN 1925. — N° 26

Il n'était pas fait sur le suicide du peintre Pierre Fresnier...

Car ce suicide n'était plus un suicide.

Il pouvait fort bien être un assassinat.

Cette découverte de l'artiste mort dans son atelier, mort qui paraissait remonter à quarante-huit heures, amenait dans cet atelier une descente de police.

Ainsi que le relataient les journaux, on découvraient immédiatement une particularité troublante.

Le revolver qui avait servi au peintre pour mettre à exécution sa résolution désespérée, était à terre près de la porte d'entrée.

Comment le malheureux artiste, qui gisait auprès de son chevalet, tout au fond de l'atelier, la face aux trois quarts emportée, avait-il pu franchir, avec cette horrible blessure entraînant une mort immédiate, cet espace d'au moins dix pas ?

Tout d'abord, cette anomalie, cette contradiction frappait.

Car si le revolver était trouvé près de la porte, c'était près de la porte qu'il s'était tué.

Il n'avait pas plus gardé la force de le lancer dans cette direction, une fois la détente pressée, qu'il n'avait gardé celle de traverser la pièce.

Cette blessure, faisant en quelque sorte éclater le visage, le médecin, appelé en même temps que le commissaire de police, le déclarait sur-le-champ, amenait la mort foudroyante.

Or, quand un doute surgit, en de pareilles circonstances, le corps est transporté à la morgue, aux fins d'autopsie.

C'était ce qui avait eu lieu.

Vingt-quatre heures plus tard, les journaux retentissaient d'une grosse nouvelle. Le peintre Pierre Fresnier, non seulement avait reçu toute une décharge en pleine figure, et l'on retrouvait plusieurs projectiles dans le crâne, mais — chose terriblement significative — une autre balle reçue de dos était allée se loger entre le poumon et la plèvre.

A présent, aucun doute...

Le malheureux artiste, attaqué de face, attaqué par derrière, avait été assassiné.

Le vol n'était pas là, comme boulevard Maillot, le mobile du crime.

L'atelier restait dans l'ordre le plus parfait.

Quant à Mme Pierre Fresnier, introuvable.

Personne, pas plus la famille que les amis, n'avait de ses nouvelles.

Partie certainement avec un amant...

Et l'on reparlait de la grande beauté, beauté étrange de la jeune femme